

# SANTE EN DETENTION : CONSTATS ET ACTIONS

MAI 2021

FOCUS SUR LA SAS des BAUMETTES



- ▶ Loi du 18 janvier 1994 : L'hôpital public gère les soins en détention
- ▶ Les personnes détenues ont accès en détention à des soins similaires au droit commun

FOCUS SUR LA SAS DES BAUMETTES



- ▶ Durant 14 mois à la SAS des Baumettes, 344 personnes détenues ont eu un examen buccodentaire par un praticien hospitalier dentiste.
- ▶ La moyenne d'âge de ces personnes est de 28,75 ans
- ▶ Les personnes détenues non incluses dans l'étude : durée de séjour à la SAS de moins de 15 jours, refus de l'examen, impossibilité pratique de l'examen

FOCUS SUR LA SAS DES BAUMETTES

- ▶ 87% des personnes détenues examinées ont besoin de soins dentaires
- ▶ Plus de 50% présentent un préjudice esthétique antérieur (sourire, phonation)
- ▶ 67% ont besoin de prothèses dentaires (préjudice fonctionnel, difficultés de la mastication)
- ▶ 55% présentent des problèmes sur les tissus de soutien (gencives, os alvéolaire)

FOCUS SUR LA SAS DES BAUMETTES

- ▶ En moyenne chaque personne détenue a besoin de 8 séances de soins et/ou prothèses
- ▶ Un patient sur 3 nécessite au moins un soin dentaire urgent

FOCUS SUR LA SAS DES BAUMETTES

- ▶ 90% ont des comportements alimentaires à risque (boissons sucrées et grignotages quotidiens)
- ▶ 66% ont une fréquence de brossage insuffisante
- ▶ 90% ont une pratique addictive (Alcool, tabac et cannabis) : facteurs de risque du mauvais état dentaire

FOCUS SUR LA SAS DES BAUMETTES

- ▶ L'état dentaire est un traceur de la santé globale des personnes détenues
- ▶ Les personnes détenues sont soignées en détention mais leur apprend-on à prendre soin de leur santé ?

FOCUS SUR LA SAS DES BAUMETTES

- ▶ L'Unité Sanitaire de la SAS des Baumettes veut favoriser l'adoption d'attitudes et de comportements favorables à la santé des personnes détenues
- ▶ En valorisant et en développant leurs compétences psychosociales

FOCUS SUR LA SAS DES BAUMETTES

- ▶ En individuel, par l'externalisations des soins, dans le droit commun, au plus près de leurs lieux de vie, en recherchant la participation active des personnes détenues
- ▶ En groupe par des activités de promotion de la santé et de valorisation et de renforcement des compétences psychosociales
- ▶ En articulation avec le Juge d'Application des Peines, les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation et l'Administration pénitentiaire

FOCUS SUR LA SAS DES BAUMETTES

Cette articulation est incontournable :

- ▶ Pour des raisons triviales car l'externalisation des soins nécessite une permission de sortie (JAP, Délégation vers SPIP ou AP)
- ▶ Pour des raisons de cohérence sur le projet médical, social et judiciaire (en détention et à l'extérieur)
- ▶ Car les logiques des projets médico-social et judiciaire sont parfois difficilement conciliables au quotidien (pour les permissions de soins par exemple)

FOCUS SUR LA SAS DES BAUMETTES

Cette articulation nécessite un dialogue permanent et volontaire :

- ▶ En respectant les logiques et les prêt à penser de chacun
- ▶ En sacralisant le secret médical, pilier de l'alliance thérapeutique avec les patients

FOCUS SUR LA SAS DES BAUMETTES



Cette articulation nécessite des outils formels et informels :

- ▶ Présentation et explicitation des projets respectifs
- ▶ Réunions bimensuelles : Unité sanitaire, Administration pénitentiaire, SPIP
- ▶ Rencontre ad hoc en cas de problématique particulière y compris avec le JAP
- ▶ Travail d'échanges au quotidien avec l'AP et les CPIP (en respectant le secret médical, notamment sur la cohérence des projets dedans-dehors)

FOCUS SUR LA SAS DES BAUMETTES